

Index AI : PRE01/556/2013
21 October 2013

Qatar. Il faut libérer un poète condamné à 15 ans de prison

Il faut annuler sans délai la condamnation à 15 années de prison confirmée lundi 21 octobre par la plus haute instance du Qatar contre un homme qui a écrit un poème considéré comme critique envers la famille royale, a déclaré Amnesty International.

Mohammed Rashid al Ajami, aussi connu sous le nom de Mohamed Ibn Al Dheeb, a été arrêté en novembre 2011 et inculpé d'incitation au renversement du régime et d'outrage à l'émir du Qatar.

« Condamner quelqu'un à une lourde peine d'emprisonnement en raison du contenu d'un poème que les autorités perçoivent comme une critique, mais qui ne prône aucunement la violence, constitue une violation flagrante du droit à la liberté d'expression, a indiqué Philip Luther, directeur du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Amnesty International considère Mohammed al Ajami comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il doit être libéré immédiatement et sans condition, et sa condamnation doit être annulée.

« Il est particulièrement inquiétant de voir un tel jugement prononcé au Qatar, pays qui se targue de promouvoir les arts et prétend respecter les normes internationales relatives aux droits humains. »

Au mois d'octobre, une exposition controversée présentant l'œuvre de l'artiste britannique Damien Hirst a ouvert ses portes au Qatar.

Les charges portées contre Mohammed al Ajami sont liées à un poème qu'il a composé en août 2010, alors qu'il étudiait la littérature arabe au Caire.

Cependant, des militants de la région du Golfe pensent que la véritable raison de son incarcération est liée au « Poème du jasmin », composé en 2011 lors de la vague de manifestations qui a balayé le monde arabe après avoir démarré en Tunisie en décembre 2010. Le poète y critiquait les pays du Golfe, déclarant : « Nous sommes tous la Tunisie face à l'élite répressive. »

Les deux poèmes ont été largement diffusés sur Internet. Pas plus l'un que l'autre n'appelait à une quelconque forme de violence.

Mohammed al Ajami a été condamné à la détention à perpétuité en novembre 2012. Une cour d'appel a réduit sa sentence à 15 ans en février 2013.